Resiliation de devis pour travaux

Par Gini

Bonjour
Voilà 3 mois que des travaux de charpente ont débuter à mo domicile pour un devis 42090e pour 3 phases.
1 er accompte verser de 21045e, depuis janvier les travaux ont débuter mais les artisans viennent quand bon.leur semble et la 1 er phase toujours pas terminée

Je souhaiterais mettre un terme à ses travaux à la 1 er phase et ne pas continuer avec l'artisant, ce qui inclus le nom paiement des autres accompte vu que je fairai les travaux moi même. Ai je le droit d arrêter les travaux pour lenteur, et insatisfaction, si oui pouvez vous me donner la conduite à tenir.
Ps j'ai parler à l'artisant concernant la lenteur des travaux mais toujours quelque chose à redire.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avez-vous vérifié que cet artisan a une assurance décennale ?
Vous ne pouvez pas résilier un devis signé qui est une commande ferme.
Sauf accord amiable avec l'artisan.

En cas de manquements graves ou de retard notable par rapport au calendrier contractuel, vous pouvez envisager un recours au tribunal.
Consultez un avocat.